



CERTIFICAT

Je soussigné, Alain OUISTE, agissant en qualité de Maire de la commune de Mareuil-en-Périgord, prend acte du besoin de défense incendie sur le hameau « Chez Marot » commune déléguée de Mareuil.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, pour valoir ce que de droit.

A MAREUIL-EN-PERIGORD, le 12 mai 2022

Le Maire de MAREUIL-EN-PERIGORD,
Alain OUISTE

